



Note de position

Kapla

**Infrastructure dans l'enseignement supérieur
artistique**

Votée le 27.03.2021

Table des matières

1)	<u>INTRODUCTION</u>	<u>2</u>
2)	<u>CONTEXTE</u>	<u>2</u>
3)	<u>FINANCEMENT DES ESA</u>	<u>3</u>
	3.1) L'ORGANISATION DES RÉSEAUX ET POUVOIR ORGANISATEUR	3
1)	<i>Définition</i>	3
2)	<i>Les réseaux et pouvoirs organisateurs des ESA.....</i>	3
3)	<i>Les organes de représentation et de coordination des réseaux.....</i>	4
	3.2) LE FINANCEMENT PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE.....	5
	3.2.1) FINANCEMENT GÉNÉRAL DES ESA	5
1)	<i>Financement de l'encadrement.....</i>	5
2)	<i>Subvention de fonctionnement</i>	6
3)	<i>Allocation d'équipement</i>	6
4)	<i>Compensation du gel du minerval pour les boursiers et les conditions modestes</i>	7
5)	<i>Subsides sociaux.....</i>	7
	3.2.2) FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES	8
1)	<i>Dispositions pour réseau WBE = Fonds des bâtiments scolaires (FBS).....</i>	8
2)	<i>Le Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné (FBSEOS)</i>	8
3)	<i>Disposition pour le réseau libre subventionné</i>	9
4)	<u>ÉTATS DES LIEUX DES INFRASTRUCTURES ET DE LEUR ÉTAT</u>	<u>9</u>
	4.1) ÉTAT DES LIEUX PAR ESA.....	9
1)	<i>Académie des Beaux-Arts de Tournai.....</i>	9
2)	<i>Arts² – Conservatoire de Mons</i>	9
3)	<i>Conservatoire royal de Bruxelles.....</i>	10
4)	<i>Conservatoire royal de Liège</i>	10
5)	<i>La Cambre (Bruxelles).....</i>	11
6)	<i>École Supérieure des Arts de l'Image – le 75 (Bruxelles).....</i>	11
7)	<i>École supérieure des Arts de la Ville de Liège (ESAVL)</i>	12
8)	<i>L'école supérieure des Arts du Cirque (ESAC) (Bruxelles)</i>	12
9)	<i>École supérieure des Arts Saint-Luc de Liège (St-Luc Liège)</i>	12
10)	<i>L'Institut des Arts de Diffusion (IAD) (Louvain-la-Neuve).....</i>	12
11)	<i>Institut national supérieur des Arts du Spectacle et Techniques de Diffusion (INSAS) (Bruxelles)..</i>	12
12)	<i>Institut supérieur de Musique et de Pédagogie (IMEP) (Namur)</i>	13
13)	<i>Autres ESA</i>	13
	4.2) PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS	13
	4.3) CONCLUSION	14
5)	<u>REVENDEICATION.....</u>	<u>14</u>

1) INTRODUCTION

La question des infrastructures dans les établissements supérieurs des arts est une problématique présente depuis de nombreuses années. Elle a déjà fait l'objet de deux notes de positions en 2007¹ et en 2017². Force est de constater que la question des infrastructures reste toujours une problématique pour de nombreuses ESA³.

Même si des solutions palliatives ou structurelles ont été mises en œuvre durant ces années, de manière générale, elles tardent à être mises en œuvre, et quand elles le sont, elles restent insuffisantes.

Cette note de position vise donc à mettre à jour la position de la FEF sur cette question. Elle est le fruit d'échanges entre les différents Conseils Etudiants d'ESA affiliés à la FEF. Cette note est donc basée sur le retour d'expérience des CE⁴.

2) CONTEXTE

Le fruit du groupe de travail « ESA & CULTURE » prend racine dans une action menée par le *Conseil Etudiant du Conservatoire Royal de Bruxelles* et la FEF à la date du 21/02/2020 visant à dénoncer l'état d'insalubrité et d'insécurité des bâtiments du CrB⁵. Cette action, menée lors de la visite de SA la Reine Mathilde, consistait à la mise en place d'une *performance* musicale et théâtrale par le CE et les étudiant·e·s visant à dénoncer leur condition d'études grâce à leur art.

Cette action menée au CrB est un signal d'alarme qui, de nouveau, n'a pas été entendu par la Communauté française.

Notons que le CrB a reçu une enveloppe budgétaire spéciale de 5 millions d'euros en 2017, mais qu'elle est jugée insuffisante et que les travaux ne sont toujours pas lancés en mars 2021.

En parallèle de cela, la Communauté française, via son ministre du budget (et ministre de tutelle du réseau WBE⁶), a émis son souhait de travailler sur la question des bâtiments scolaires tant pour l'enseignement obligatoire que supérieur, tous réseaux confondus.⁷ L'enveloppe budgétaire sur la table est de 1,2 milliard d'euros⁸.

1 <http://fef.be/wp-content/uploads/2016/01/POS48.200702121.pdf>

2 <http://fef.be/wp-content/uploads/2016/01/Note-ESA-CF-4.03.2017-1.pdf>

3 Établissement Supérieur des Arts

4 Cfr annexe 2 – rapport d'enquête

5 Conservatoire royal de Bruxelles

6 Wallonie-Bruxelles Enseignement (réseau d'établissement scolaire et supérieur)

7 À cet égard, la FEF a participé aux réunions d'un groupe de travail sur la question

8 Dont 600 millions proviennent du fonds européen de relance post covid-19

3) FINANCEMENT DES ESA

Les infrastructures des ESA sont financées par les **pouvoirs organisateurs** et par la **Communauté française**. Dès lors, afin d'obtenir l'amélioration des infrastructures, la FEF doit mettre la pression autour de la Communauté française, des réseaux d'enseignement et des pouvoirs organisateurs.

3.1) L'organisation des réseaux et pouvoir organisateur

1) Définition

Réseau

Un « **réseau** » est un ensemble d'établissements organisés d'une même manière.⁹

Pouvoir organisateur (PO)

Le « **pouvoir organisateur** » d'un établissement d'enseignement est l'autorité qui assume la responsabilité morale, juridique de l'établissement.

Les pouvoirs organisateurs sont **officiels** (publics) ou **libres** (privés (des ASBL)).

2) Les réseaux et pouvoirs organisateurs des ESA

Vous avez comme réseaux:

- L'enseignement officiel → établissements créés et organisés par l'État
 - Le réseau **Wallonie - Bruxelles Enseignement** (la Communauté française)
 - L'*officiel subventionné*
 - La **CoCof**¹⁰
 - Des communes (**Tournai / Liège / Woluwe-Saint-Lambert**)
- Le **réseau libre confessionnel** → établissements créés et organisés à l'origine par l'Église catholique. Cependant, depuis la séparation de l'Église et de l'État, l'Église ne finance plus ce réseau, mais l'État bien. Aujourd'hui, leurs pouvoirs organisateurs sont des ASBL.

Voici un tableau de répartition des établissements en fonction des réseaux et PO

ÉTABLISSEMENT	Organisation	
	Réseau	PO
Académie des Beaux-Arts de la Ville de Tournai	Officiel subventionné par la Communauté française	Ville de Tournai
Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles	Officiel subventionné par la Communauté française	Ville de Bruxelles
Arts ² (Conservatoire de Mons)	Officiel organisé et financé par la Communauté française	WBE
Conservatoire royal de	Officiel organisé et financé par la	WBE

⁹ NB: Il n'existe pas de définition juridique de ce terme.

¹⁰ Commission communautaire francophone (partie francophone du parlement bruxellois)

Bruxelles	Communauté française	
Conservatoire royal de Liège	Officiel organisé et financé par la Communauté française	WBE
La Cambre	Officiel organisé et financé par la Communauté française	WBE
Le 75	Officiel subventionné par la Communauté française	Commune de Woluwe-Saint-Lambert
Ecole de Recherche Graphique (ERG)	Libre subventionné par la Communauté française	ASBL Comité Organisateur de l'Institut Saint-Luc à St-Gill
École supérieure des Arts de la Ville de Liège (ESAVL)	Officiel subventionné par la Communauté française	Ville de Liège
École supérieure des Arts du Cirque (ESAC)	Officiel subventionné par la Communauté française	CoCof
École supérieure des Arts Institut Saint-Luc Tournai (St-Luc Tournai)	Libre subventionné par la Communauté française	Comité Organisateur de l'Institut St-Luc à Ramegnies-Chin
École supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles (St-Luc Bxl)	Libre subventionné par la Communauté française	ASBL Comité Organisateur de l'Institut Saint-Luc à St-Gill
École supérieure des Arts Saint-Luc de Liège (St-Luc Liège)	Libre subventionné par la Communauté française	Pouvoir Organisateur des Instituts Saint-Luc de Liège
Institut des Arts de Diffusion (IAD)	Libre subventionné par la Communauté française	Institut des Arts de Diffusion ASBL
Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion (INSAS)	Officiel organisé et financé par la Communauté française	WBE
Institut supérieur de Musique et de Pédagogie (IMEP)	Libre subventionné par la Communauté française	IMEP - Institut supérieur de Musique et de Pédagogie ASBL

3) Les organes de représentation et de coordination des réseaux

La majorité des pouvoirs organisateurs de l'enseignement subventionné adhère à une fédération de pouvoirs organisateurs.

Ces derniers sont des interlocuteurs potentiels pour la FEF afin de toucher toutes les autorités compétences sur la question des infrastructures.

- Wallonie Bruxelles Enseignement
- SeGEC - Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique
- CECP - Conseil de l'enseignement des communes et provinces (pour les communes de Tournai, Liège et Woluwe-Saint-Lambert)
- CPEONS - Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel neutre subventionné (pour la CoCof)

Attention: des bâtiments peuvent être loués par les ESA à d'autres organismes (ex.: l'IAD loue auprès de l'UCLouvain) ou peuvent être « donnés » à d'autres organismes publics (ex.: pour l'INSAS, leurs bâtiments appartiennent à la Ville de Bruxelles).

3.2) Le financement par la Communauté française

3.2.1) Financement général des ESA¹¹

Il existe **cinq mécanismes de financement**¹²

- Financement de l'encadrement en enveloppe ouverte
- Subvention/dotation de fonctionnement
- Allocation d'équipement (depuis 2015)
- Compensation de la gratuité et du gel du minerval
- Subsides sociaux

1) Financement de l'encadrement

Objectif: L'objectif de ce financement est d'octroyer l'encadrement pédagogique et administratif (en *unité d'enseignement*) en fonction du nombre d'étudiant·e·s tout en prenant en compte les variations du nombre d'étudiant·e·s entre les années.

Ce financement est calculé tous les 5 ans et est différent selon les domaines¹³.

Calcul: Ce financement est calculé par rapport à une partie « historique » et une partie « variable ». La partie historique se base sur les unités d'encadrement déjà octroyées durant les 5 dernières années, tandis que la partie variable prend en compte le nombre d'étudiant·e·s par année.

La partie historique

Est égale au nombre d'unités d'encadrement octroyées par établissement durant les 5 années académiques précédentes.

Cette partie est affectée d'un coefficient dégressif pour chaque année.

- Année -1 = 1
- Année -2 = 0,75
- Année -3 = 0,50
- Année -4 = 0,25
- Année -5 = 0

11 Les financements sont différents entre les ESA, les universités et les Hautes Ecoles.

12 Il existe un financement particulier pour que chaque ESA ait un quart temps pour le SIPP et un quart temps pour la coordination qualité.

13 L'enseignement supérieur des arts est divisé en 5 domaines d'études

- Arts plastiques, visuels et de l'espace
- Musique
- Théâtre et arts de la parole
- Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication
- Danse

Exemple: On calcule pour un établissement sa partie historique.

*En l'an -1, l'établissement avait 50 UE → $50*1 = 50$ UE pour le calcul*

*En l'an -2, l'établissement avait 53 UE → $53*0,75 = 39,75$ UE pour le calcul*

*En l'an -3, l'établissement avait 48 UE → $48*0,50 = 24$ UE pour le calcul*

*En l'an -4, l'établissement avait 51 UE → $51*0,25 = 12,75$ UE pour le calcul*

*En l'an -5, l'établissement avait 53 UE → $50*0 = 0$ UE pour le calcul*

La partie variable

Est égale au nombre d'unités d'encadrement résultant du calcul de l'encadrement résultant des normes d'encadrement exposées en annexe¹⁴. Cette partie est affectée, quant à elle, d'un coefficient progressif.

Cette partie est affectée d'un coefficient progressif pour chaque année.

- Année -1 = 0
- Année -2 = 0,25
- Année -3 = 0,50
- Année -4 = 0,75
- Année -5 = 1

2) Subvention de fonctionnement

Objectif: Permet de payer les frais de fonctionnement de l'établissement (entretien des bâtiments, équipements, factures...).

Ce financement est un forfait annuel donné aux pouvoirs organisateurs¹⁵.

3) Allocation d'équipement

Objectif: Financer le matériel spécifique pour les pratiques artistiques.

Calcul: 139 000 euros par an, indexés depuis l'année 2017 comprise, mais les établissements ne reçoivent le financement que tous les deux ans¹⁶.

Distribution

- L'allocation est répartie entre les réseaux.
- Les réseaux la répartissent ensuite entre les domaines concernés par l'année.
- Les réseaux la répartissent enfin entre les établissements.

Tout se fait en fonction du nombre d'étudiant·e·s.

Cependant, la première clé de répartition, celle entre les réseaux, donne un rapport de 1 pour 5 en faveur du réseau officiel sur le réseau libre.

¹⁴ Cfr Annexe 1

¹⁵ Les pouvoirs organisateurs peuvent décider de transférer un maximum de 5 % de leur subvention de fonctionnement à un établissement du même réseau.

¹⁶ Les années paires pour les domaines des arts plastiques, visuels et de l'espace & du théâtre & des arts de la parole & de la danse. Les années impaires pour les domaines de la musique & des arts du spectacle et techniques de diffusion et de la communication.

4) Compensation du gel du minerval pour les boursiers et les conditions modestes

Objectif: Grâce au décret « Démocratisation de l'enseignement supérieur » (ou décret « Wendy »¹⁷), les étudiant·e·s boursier·ère·s et de conditions modestes ne doivent pas payer leur minerval et peuvent se faire rembourser leurs supports de cours. La Communauté française compense donc cette gratuité.¹⁸

Calcul: Par étudiant·e·s boursier·ère·s et de conditions modestes, par an.

- 76 € par étudiant·e·s boursier·ère·s de type court;
- 85 € par étudiant·e·s boursier·ère·s de type long;
- 55,5 € pour les étudiant·e·s de conditions modestes;
- + la différence liée à la non-indexation du minerval.

5) Subsidés sociaux

Objectif: Financer les services sociaux des établissements pour mettre en place des aides individuelles ou collectives¹⁹ pour les étudiant·e·s.

Calcul: Enveloppe ouverte par tête d'étudiant·e finançable²⁰

	En dessous de 2.500 étudiant·e·s	Au-delà des 2.500 premiers étudiant·e·s
2019	152.26 €	101.24 €
2020	228.38 €	151.86 €
2021	304.51 €	202.48 €
2022	380.64 €	253.10 €

17 Du nom de la campagne « Sauvez Wendy » de la FEF (2010)

18 Le mécanisme ne s'applique pas aux ESA avec un minerval au-dessus de 836,96€.

19 Doivent servir au financement des CE, aux aides sociales directes et indirectes, aux services sociaux, d'orientation, aux restaurants à destination des étudiant·e·s de même que le logement étudiant, tant en termes de fonctionnement (personnel et équipement) que de dépenses immobilières.

20 Depuis 2019, grâce à l'action de la FEF, un alignement (sur les montants universitaires) se fait progressivement avec 40 % en 2019, 60 % en 2020 et 80 % en 2021.

3.2.2) Financement des infrastructures²¹

Le financement des infrastructures diffère en fonction des réseaux officiel, officiel subventionné ou libre (peu importe le type d'établissement).

1) Dispositions pour réseau WBE = Fonds des bâtiments scolaires (FBS)

Les ESA concernées sont:

- L'École nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
- Arts²
- Le Conservatoire Royal de Bruxelles (CrB)
- Le Conservatoire Royal de Liège
- L'Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion (INSAS)

Son financement

- Reliquat des années précédentes
- Produit de l'aliénation ou du transfert des biens ainsi que toutes leurs recettes
- Dotation annuelle de 27 153 000 EUR²²
- Dotations exceptionnelles certaines années et transfert de moyens venant d'autres administrations
- Avance de trésorerie récupérable
- En 2020: subvention spéciale de 5 millions d'euros pour le Conservatoire Royal de Bruxelles

2) Le Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné (FBSEOS)

Les ESA concernées sont:

- L'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles
- L'Académie Royale des Beaux-Arts de Liège
- L'Académie Royale des Beaux-Arts de la Ville de Tournai
- L'École supérieure communale des Arts de l'image « Le 75 »
- L'École supérieure des Arts du cirque (ESAC)

Son financement

- Reliquat des années précédentes
- Produit de l'aliénation ou du transfert des biens ainsi que toutes leurs recettes
- Dotation annuelle de 17 022 000 EUR²³

21 Vaut pour les établissements scolaires, les internats et les centres psycho-médicosociaux.

22 La dotation annuelle est donc additionnée, à partir de l'année 2010, d'un montant de 6 197 338,12 EUR. Pour les années 2020 à 2039, ce montant sera revu et sera de 4 792 500 euros. Ces montants sont également majorés, à leur tour, d'autres montants pour certaines années budgétaires: 2 016 000 euros de 2014 à 2017; 2.016.000 euros de 2015 à 2017, ainsi que 4 000 000 euros de 2011 à 2017.

23 Une majoration de 2 731 786,64 EUR à partir de 2010, mais également, en addition, une majoration de 2 656 000 euros de 2011 à 2037, de 2 656 000 euros de 2014 à 2040 et de 2 656 000 euros. Nonobstant, ces majorations prévues aux §§ 1 et 2 de l'article 8bis, la

- Dotations exceptionnelles certaines années

3) Disposition pour le réseau libre subventionné

Les ESA concernées sont:

- L'école de recherche graphique (ERG)
- L'École supérieure des Arts Institut Saint-Luc Tournai (St-Luc Tournai)
- L'École supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles (St-Luc Bxl)
- L'École supérieure des Arts Saint-Luc de Liège (St-Luc Liège)
- L'Institut des Arts de Diffusion (IAD)
- L'Institut supérieur de Musique et de Pédagogie (IMEP)

Le fonds de garantie

Il a pour objectif de fournir une aide aux Pouvoirs organisateurs pour financer leurs bâtiments scolaires au moyen de garantie de remboursement en capital et de subvention en intérêts. Il permet donc aux établissements d'avoir une sécurité pour faire un emprunt sans financer lui-même les infrastructures.

Comme on peut le constater, le réseau libre n'a structurellement pas de financement propre pour les infrastructures par rapport aux deux autres réseaux.

4) ÉTATS DES LIEUX DES INFRASTRUCTURES ET DE LEUR ÉTAT

4.1) État des lieux par ESA²⁴

1) Académie des Beaux-Arts de Tournai

Les infrastructures sont insuffisantes et vétustes. Une surpopulation est présente dans les classes, principalement pour les cours théoriques de BAC 1. On peut remarquer qu'il y a un manque de points d'eau pour les cursus le demandant (ex.: afin de nettoyer des pinceaux). L'état général des bâtiments n'est pas bon avec des problèmes d'aération, d'isolement et de chauffage.

Des travaux ne sont pas prévus alors que la situation est urgente.

Le matériel pour la pratique artistique est insuffisant et le matériel présent est vétuste, car il n'est plus en accord avec les pratiques actuelles.

2) Arts² - Conservatoire de Mons

Le conservatoire montois fait surtout face à un très gros problème de manque de locaux, tant pour la théorie que pour la pratique. Il y a moins de locaux que de cours donnés en même

dotation annuelle est également majorée, conformément à l'article 8bis §§3 et 4: de 1 585 000 euros de 2012 à 2030 ainsi que de 743 000 euros de 2013 à 2032.

24 Cfr Annexe 1 avec le rapport d'enquête

temps. Il n'est pas rare que deux cours soient programmés dans la même salle. Cette pénurie est d'autant plus importante pour le domaine des arts de la parole. *Historiquement, une partie de l'aile du bâtiment a été donnée à d'autres instances culturelles de la Ville de Mons.*

Le matériel disponible pour la pratique artistique des étudiant·e·s est insuffisant.

3) Conservatoire royal de Bruxelles

L'institution bruxelloise fait face à un état de ses infrastructures catastrophique.

Les locaux sont plus que vétustes: certains sont fermés pour insalubrité, les plafonds tombent, les canalisations cassent. Il y a des problèmes d'isolation, de toiture, de chauffage et d'hygiène. L'espace mis à disposition est clairement inadéquat par rapport à la pratique.

Il y a un manque criant de place, notamment d'amphithéâtres pour les cours magistraux. Les locaux de pratique sont mal insonorisés, créant donc des problèmes sonores lorsque plusieurs groupes travaillent en même temps dans des salles connexes, tant pour le théâtre que pour la musique.

Il y a un manque de locaux sanitaires: tant des toilettes que des douches pour la pratique théâtrale.

Les travaux ne sont toujours pas en cours, mais sont déjà jugés insuffisants vu l'ampleur de la rénovation à faire.

Le matériel disponible pour la pratique artistique des étudiant·e·s est insuffisant et le matériel présent n'est pas en bon état étant donné le mauvais entretien de ces derniers.

4) Conservatoire royal de Liège

Le Conservatoire de Liège doit faire face à un manque cruel de locaux de pratique artistique, tant pour le domaine de la musique que celui du théâtre. De plus, dans les locaux présents, on fait face à un manque de matériel pour la pratique artistique.

Les étudiant·e·s, notamment les musicien·ne·s, n'ont pas accès en suffisance aux locaux pour pouvoir répéter. Il faut rappeler que la pratique d'un instrument peut difficilement se faire dans un lieu mal isolé (chez soi, par exemple). Il est à noter que les locaux du conservatoire sont mal isolés acoustiquement.

L'état général des bâtiments est très mauvais avec des problèmes d'amiante, de chauffage, d'isolation, d'aération et de toiture. À quelques exceptions près pour certaines annexes, c'est principalement l'administration qui a été mise dans les bâtiments en bon état.

On peut remarquer une dichotomie concernant le matériel disponible pour les étudiant·e·s. D'une part, nous avons du matériel insuffisant et vieillissant. D'autre part, le conservatoire conserve une réserve de matériel (principalement des instruments de musique et des costumes) en très bon état et d'une valeur historique certaine.

5) La Cambre (Bruxelles)

Avec l'augmentation de la population étudiante, dû à une politique voulue par la direction et suivie par les ateliers, afin de dépasser un nouveau seuil de subsides, l'établissement doit faire face à un manque de locaux tant théoriques qu'artistiques. La période de transition est très douloureuse. Il y a aussi la création de nouveaux cursus comme le master orphelin en Ecriture Contemporaine, le master orphelin en Accessoires, et le cursus Danse/Chorégraphie avec l'INSAS et Charleroi Danse (a priori cours à La Cambre et studio chez les autres). Ainsi qu'un large pratique des inscriptions dites « MO » qui allonge les cursus masters d'un an pour les étudiant.e.s concerné.e.s. De plus, des inégalités de traitement entre les ateliers sont présentes.

Il y a aussi une pratique de plus en plus répandue parmi les étudiant.e.s : louer un atelier personnel ou collectif « sur le côté ». Avec la crise COVID, beaucoup en ont profité pour passer le cap. Cela crée une situation virtuelle de démultiplication des espaces de travail qui ne repose que sur les moyens financiers plus larges d'une partie des étudiant.e.s. Ne pas en tenir compte dans l'estimation des besoins de l'école serait accepter de fait une inégalité fondamentale.

Pour la pratique artistique, il y a un manque d'ateliers et ces derniers sont très petits. Le matériel pour certaines pratiques artistiques ne suit pas non plus.

Il y a des problèmes d'amiante, de chauffage, d'isolation, de moisissures, de souris et d'aération dans les bâtiments. Certains ateliers d'option sont si petits qu'ils induisent une guerre de position, ou une colonisation, perpétuelle entre les étudiant.e.s. D'autres sont si peu équipés que travailler chez soi est la norme.

La rareté du matériel tant technique qu'artistique crée une démotivation/ un abandon. La majeure partie des outils et salles techniques sont propres à certains ateliers, ce qui conditionne leur accès de manière parfois très floue et clientéliste.

Des travaux sont en cours, mais sont jugés insuffisants. De plus, le déménagement et la centralisation des cursus sur le site dit de « l'abbaye » va créer des manques de plus dans les locaux de vie (sanitaire, cantine). Avec le réaménagement des bâtiments et la création des cursus, il y a un fort risque de diminution des espaces de travail pour les étudiant.e.s.

6) École Supérieure des Arts de l'Image – le 75 (Bruxelles)

Le 75 jouit, comme tant d'autres ESA, d'un manque de locaux tant théoriques que pratiques (certains cours se donnent dans des conteneurs aménagés). Il est à noter que les ateliers de pratique artistique sont un réel point noir de cette ESA: les locaux actuels étant trop petits pour accueillir tout le monde. Il s'agit en grande partie de pavillons en préfabriqué dont l'état se dégrade de plus en plus. Les plans d'évacuation sont inexistant, l'aération nécessaire aux ateliers d'arts plastiques ou de photo n'est pas efficace, les égouts refoulent souvent et de surcroît les lieux commencent à devenir exigus.

7) École supérieure des Arts de la Ville de Liège (ESAVL)

L'ESAVL présente un manque cruel de locaux tant pour la théorie que la pratique. Certains locaux manquent même de fenêtres ou de système d'aération. Les classes et ateliers sont trop petits pour accueillir l'ensemble des étudiant·e·s.

Le chauffage et l'isolation font défaut, tout comme l'hygiène des bâtiments qui est plutôt mauvaise.

8) L'école supérieure des Arts du Cirque (ESAC) (Bruxelles)

L'ESAC propose à ses étudiant·e·s des infrastructures neuves et adaptées pour la pratique particulière des arts du cirque. Cela est dû au financement suffisant de la CoCof pour la rénovation du bâtiment, mis aux normes et pensé en fonction des pratiques artistiques dispensées par l'établissement.

Cet établissement est donc un bon exemple de mise en place d'une infrastructure suffisante.

Petit « bémol », les locaux sont peu disponibles durant les weekends et vacances, or la pratique artistique et physique demande un entraînement quotidien.

9) École supérieure des Arts Saint-Luc de Liège (St-Luc Liège)

Les classes théoriques sont très surpeuplées. Pour certaines sections, les cours théoriques se donnent une semaine sur deux. L'état général des bâtiments est jugé bon, même s'il y a des problèmes d'isolation. Des travaux sont en cours et sont jugés suffisants. Cependant, le matériel auquel ont accès les étudiant·e·s est vieillissant et il peut y avoir, à certains moments, un manque de matériel individuel.

10) L'Institut des Arts de Diffusion (IAD) (Louvain-la-Neuve)

L'IAD dispose de 1 bâtiment propre et de 3 bâtiments qu'elle loue, soit à l'UCLouvain, soit à l'intercommunale du Brabant wallon. Même si elle a pu construire un nouveau bâtiment et déménager dans des bâtiments neufs et ainsi sortir d'anciennes infrastructures vieillissantes et délabrées, il subsiste toujours des problèmes de taille des locaux. Ces derniers, tant pour la théorie que pour la pratique, restent surpeuplés.

Il est à noter que l'un des bâtiments loués à l'UCL contient de l'amiante.

Malgré l'ajout de sanitaires pour la pratique théâtrale, ces derniers sont insuffisants et il manque toujours des points d'eau pour l'audiovisuel (peinture des décors de cinéma).

Quant à l'accès au matériel, celui-ci est jugé insuffisant et vieillissant malgré une amélioration de la situation depuis la dernière note de position de la FEF.

11) Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion (INSAS) (Bruxelles)

Le problème principal de l'INSAS est l'état des bâtiments. Même si ces derniers sont présents en suffisance, ils sont dans un état de délabrement avancé avec des problèmes de chauffage,

d'isolation thermique et acoustique, de toiture, d'insalubrité... Il n'est pas rare de croiser des vitres cassées ou des classes où il gèle l'hiver.

La situation est jugée très préoccupante à l'instar du CrB.

Pour ce qui est de l'accès au matériel, il est jugé insuffisant pour la pratique individuelle.

12) Institut supérieur de Musique et de Pédagogie (IMEP) (Namur)

On note un léger manque de classes pour la pratique instrumentale.

De manière générale, les infrastructures sont en bon état avec des rénovations en cours.

Pour ce qui est de l'accès au matériel, il en manque pour que toutes et tous puissent en profiter.

13) Autres ESA

Pour ce qui est des autres ESA, les données ne nous ont pas été communiquées. Cependant, nous réitérons les constats faits par les précédentes notes de position.

4.2) Prise en compte des spécificités

Les pratiques artistiques impliquent la mise en place d'infrastructures et de matériel spécifiques propres qui diffèrent des infrastructures des universités et des hautes écoles. C'est pourquoi il nous semble pertinent d'appuyer, dans cette note, sur le fait que l'ensemble des futures rénovations/constructions/locations d'infrastructures doivent prendre en compte les spécificités de chaque cursus afin que les étudiant·e·s d'ESA puissent suivre un cursus de qualité et devenir les artistes qui feront rayonner la Belgique.

Voici quelques illustrations **non exhaustives**:

- Les étudiant·e·s des arts visuels ont besoin de grands espaces (ateliers de travail) individuels pour pouvoir réaliser leurs travaux. Nous pouvons imaginer qu'un sculpteur aie besoin d'un atelier de grande taille pour réaliser une œuvre de plusieurs mètres de haut.
- Nous pouvons aussi penser aux étudiant·e·s en textile ou en sérigraphie qui ont des machines de travail de taille volumineuse (ex.: métier à tisser).
- La question de l'insonorisation des espaces se pose pour les pratiques théâtrale, instrumentale ou audiovisuelle.
- Les pratiques artistiques demandent un entraînement de chaque instant pour la pratique individuelle. Dès lors, les établissements devraient avoir plus de locaux que de cours donnés, afin que les étudiant·e·s y aient accès en suffisance. Dans la pratique artistique, un certain nombre d'heures de cours des UE sont considérées comme étant faites à la « maison ». Or, tout un chacun ne dispose pas d'un espace suffisamment grand et insonorisé pour jouer de la contrebasse, par exemple.

- Pour la pratique musicale ou théâtrale, des salles de représentation aménagées (avec tout le matériel son et lumière) doivent être présentes afin que les étudiant·e·s puissent appréhender cet espace et ce matériel important pour leur vie future.
- Un point particulier doit être fait sur l'accès au matériel de pratique artistique pour tous les domaines. Ces derniers doivent être correctement entretenus par l'établissement, mis à disposition des étudiant·e·s et être en accord avec leur temps. Comprenez que le matériel ne doit pas être vieillissant et doit être en accord avec les pratiques artistiques réelles dans le milieu.

4.3) Conclusion

La plupart des ESA ont des problèmes de taille pour pouvoir accueillir l'ensemble de leur étudiant·e·s. Ces problèmes de taille sont, pour la plupart, couplés à des problèmes d'insalubrité, d'isolement, d'aération, d'hygiène. Au lieu de croiser, œuvre d'art ou professeur, il n'est pas rare pour un·e étudiant·e de croiser une vitre cassée, un chauffage sans vanne de réglage, une affiche « danger amiante », un escalier effondré ou encore des souris.

Pour ces mêmes bâtiments, les mesures minimales de sécurité ne sont pas rencontrées et, dans certains cas, le « rapport pompier » est alarmant.

De manière générale, les Conseils Etudiants remarquent qu'il y a un manque d'accès aux locaux en dehors des heures de cours. Ce dernier point étant jugé problématique pour la pédagogie artistique basée sur l'apprentissage autonome, le travail hors du cadre d'un cours ou encore la nécessité d'avoir des locaux adaptés pour s'exercer et garder la maîtrise de son art.

Afin de former les étudiant·e·s artistes de demain, il est primordial d'avoir des infrastructures adaptées aux disciplines artistiques, dans un cadre d'épanouissement pour l'étudiant·e.

5) REVENDICATION

La Fédération des Etudiant·e·s Francophones revendique toujours l'accès à un enseignement supérieur gratuit, public, de qualité et accessible à toutes et tous. La Fédération tire de nouveau la sonnette d'alarme quant au définancement structurel de l'enseignement supérieur (et, de manière générale, de la Communauté française et des services publics).

C'est pourquoi nous revendiquons:

- Un **refinancement structurel** des Écoles Supérieures des Arts permettant d'améliorer les infrastructures, actuellement délabrées et dangereuses, et d'investir dans du matériel de qualité à destination de toutes et tous. Un tel apport financier doit être fléché prioritairement vers les infrastructures et l'achat de matériel.

- Un **refinancement public** et fléché de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.
- La mise en place de plans de rénovation par les différents pouvoirs organisateurs cités au point [3.1](#).
- L'**unification des réseaux** d'enseignement afin d'éviter un double définancement²⁵ pour le réseau libre.
- Une **vigilance accrue** quant à l'état des infrastructures dans l'intérêt de la santé et de la sécurité des étudiant·e·s.
- La mise en place de **concertations paritaires** avec les Conseils Etudiants sur l'évolution, la rénovation, la construction ou la location d'infrastructures afin de s'assurer qu'elles sont en accord avec le vécu réel des étudiant·e·s.
- L'**accès gratuit au matériel** pour les pratiques artistiques pour toutes et tous.

25 Définancement de l'enseignement supérieur et clé de répartition défavorable pour le réseau libre